

## Étapes de la procédure

Décès par suicide



**Signalement**

**Centre d'aide  
aux étudiants**

418 656-7987  
8 h 30 à 17 h

Validation des  
informations et  
confirmation du décès  
par suicide par le  
Service de Sécurité  
et de prévention.

**Poste 5555**

(hors des heures  
de bureau)



Convocation du comité de postvention  
par le Centre d'aide aux étudiants



Analyse de la situation

Choix des interventions

Réalisation des interventions

Bilan des interventions réalisées

## Information

Contactez le Comité de prévention  
du suicide à l'Université Laval

**Coordonnatrices**

Louise Careau  
Véronique Mimeault

418 656-7987  
[www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)

*Dans ce dépliant, le générique masculin est utilisé  
sans aucune discrimination et dans le seul but  
d'alléger le texte.*

## Procédure de postvention

# L'après suicide : s'organiser pour mieux supporter

Comité de prévention du suicide  
à l'Université Laval



# L'après suicide : s'organiser pour mieux supporter



Une personne de votre programme s'est suicidée. Ses amis, collègues de classe, professeurs, de même que les membres du personnel sont affectés par ce geste très bouleversant. Plusieurs réactions et questions surgissent à la suite d'un suicide dans un milieu. En raison de l'impact et des conséquences négatives associées à un décès par suicide, il est souvent souhaitable d'offrir du soutien au milieu touché. La **postvention** réfère aux activités pouvant être mises en place afin d'intervenir auprès des personnes ayant été exposées au suicide d'une personne de leur entourage.

## Les réactions possibles suite à un suicide

Les réactions possibles à la suite d'un décès par suicide peuvent se regrouper en trois catégories : les réactions associées au **stress**, à la **crise** et au **deuil**. La nature de ces réactions diffère et doit être prise en compte lors du choix des interventions auprès des personnes touchées dans le milieu.

Les réactions associées au **stress** sont généralement des réactions adaptées face à l'événement. Elles se traduisent par diverses réponses physiologiques, comportementales, cognitives et émotionnelles (ex. : choc, stupeur). Si des personnes ont été témoin du suicide, les réactions développées risquent de s'apparenter davantage à des réactions de stress aigu ou de stress post-traumatique.

Les réactions associées à la **crise** peuvent se manifester chez certaines personnes qui étaient déjà plus vulnérables (ex. : désorganisation, désespoir). Il est également possible que le suicide précipite un état de crise suicidaire dans les mois qui suivront.

Les réactions associées au **deuil** se manifestent habituellement chez les proches qui partageaient un lien d'attachement avec la personne décédée. Les réactions de deuil peuvent se manifester dès l'annonce du décès

(ex. : choc, déni, peine). Le deuil s'étale habituellement sur plusieurs mois, voire plusieurs années, au cours desquels la personne traversera plusieurs étapes.

*Bien que ces réactions soient distinctes, elles peuvent se retrouver en concomitance chez la même personne.*

## Objectifs de la postvention

Les interventions réalisées ont pour objectif de réduire les effets négatifs qui découlent du suicide et ainsi, prévenir la contagion, c'est-à-dire, le processus qui entraîne la reproduction du geste suicidaire. L'approche préconisée est basée sur une analyse spécifique de la situation et la mise en place d'interventions adaptées au milieu et aux besoins des personnes touchées.

## Composition du comité de postvention

Les situations de décès par suicide sont complexes et impliquent une **prise de décision rapide, prudente et conséquente**. Afin de favoriser l'efficacité recherchée, il importe qu'un comité soit formé et convoqué dans les plus brefs délais, suite au signalement du décès par suicide d'une personne. Le comité de postvention est convoqué par le Centre d'aide aux étudiants dès la validation des informations nécessaires à l'analyse de la situation et la confirmation du décès par suicide par le Service de sécurité et de prévention. L'analyse de la situation est alors effectuée en concertation avec toutes les personnes convoquées au comité de postvention. Selon les circonstances et le milieu duquel provient la personne décédée, il sera composé des membres suivants :

- Deux intervenants du Centre d'aide aux étudiants dont le Directeur et/ou les coordonnatrices du Comité de prévention du suicide à l'Université Laval;

- Un représentant du Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval;
- Une (ou plus si jugé pertinent) personne issue du milieu (ex. : Directeur de département, service, faculté, association étudiante, équipe sportive, etc.) auquel appartient la personne décédée;
- Deux intervenants du Centre de prévention du suicide de Québec;
- En cas d'un suicide d'un étudiant logeant en résidences, un représentant du Service des résidences;

## Étapes de la procédure de postvention

Rappelons que la postvention est une intervention rapide et concertée permettant de supporter les membres d'un milieu au sein duquel est survenu un suicide. Les étapes de la procédure doivent s'enchaîner de façon continue jusqu'au retour à l'équilibre des personnes touchées par le suicide.

Compte tenu des différentes réactions possibles selon les personnes touchées, il importe de faire une analyse de la situation afin de faire les bonnes interventions, au bon moment. En effet, le choix des interventions se fera selon les différents besoins évalués et les manifestations observées lors de l'analyse de la situation. Il est possible que certaines interventions s'étalent au-delà de la période de stress survenant dans les premiers jours ou semaines suivant l'événement. Enfin, il importe de faire un bilan des interventions réalisées, ainsi que les ajustements nécessaires au besoin.

Le bon fonctionnement de la procédure de postvention repose sur le **signalement** du décès par suicide par tout membre de la communauté universitaire. Le schéma suivant illustre la marche à suivre afin de signaler le décès par suicide d'une personne et ainsi, enclencher les étapes de la procédure de postvention.